

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Le quinze avril deux mille vingt et un, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Serge GUERIN, Maire.

Etaient présents : MM Serge GUERIN, Claude, Jean-Louis DA COSTA, MMES Maria-José CHANSON, Dominique BRU, Louise FAILLE, Hélène PASTOR, Yolande POMMIER, Marine THOURON, Aurélie LUCAS, MM. Michel NADAL, Lionel CANDELIER, Thibault TEIXEIRA, Philippe TOCAVEN, Yves BOUDET, Franck SANCHEZ, Guillaume LACOSTE.

Absents excusés : Mme Joëlle GAULIER avec procuration à Mme Dominique BRU, M. Jean BOUSSENARD avec procuration à M. Serge GUERIN, Mme Renée STEPHAN avec procuration à M. Claude DA COSTA.

Secrétaire de séance : Mme Maria-José CHANSON.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h35.

1 - : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2021:

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du dernier compte-rendu.

Monsieur NADAL demande des précisions sur la page 6, sur le dernier paragraphe du point n°10. Après discussion, monsieur le Maire confirme que le bail de location de la trésorerie a été résilié pour fin septembre 2021 et que la locataire de l'ancien logement de fonction de la perception est intéressée pour acheter le bâtiment entier. Dans l'attente, Monsieur le Maire demande à son conseil de réfléchir à ce qui pourrait être fait de ce bâtiment.

Le compte-rendu du 22 mars 2021 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait un point sur les réunions des petites villes de demain. Il explique qu'il n'a pas beaucoup d'information, à part qu'il faut signer une convention d'adhésion. Le programme concernant les communes de Luzech et de Prayssac ainsi que Puy-l'Evêque. Après la signature de la convention, il faudra engager une personne, un chef de projet. Le recrutement risque d'être difficile car beaucoup de communes voudront engager le même profil d'ingénieur au même moment.

Monsieur le Maire donne lecture les engagements des parties :

1 : Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention. En particulier, l'Etat s'engage à animer les réseaux des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre, à désigner au sein de ses services, un référent départemental et un référent régional ; chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de service, à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plans d'action de la convention qui serait éligible aux dotations et crédits de l'Etat disponibles, à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

2 : Les collectivités bénéficiaires s'engagent à mobiliser autant que possible, les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire.

En conclusion, pour le moment, rien n'a commencé.

Monsieur BOUDET demande qui va financer le poste ? Ce sont les trois communes. Où siègera le chef de projet ? Il siègera à l'intercommunalité.

Monsieur NADAL demande des précisions concernant le poste ? C'est un poste de contractuel, subventionné à 75 %.

La durée du programme est sur la durée du mandat.

Monsieur NADAL explique que la personne recrutée animera les réunions et que les communes pourront lui demander ce qu'elles veulent, il sera chargé de la mise en forme.

2 – Procédure d'attribution à la commune d'un bien sans maître :

Monsieur le Maire explique que le secrétariat a été saisi y a quelque temps d'une demande concernant le nom des propriétaires du bois qui bordent leur propriété au Cardou. Nous avons entrepris quelques recherches pour essayer de retrouver ces personnes.

Ces dernières ont été également mentionnées en commission communale des impôts pour une habitation nouvelle.

Egalement, nous avons également été sollicités au sujet de cette propriété, lors de l'installation de la fibre, la société recherchait le propriétaire, un certain Monsieur SILVERMANN.

Les premières recherches ont retrouvé une trace de ces personnes-là en 1927. Il s'agit de Monsieur Emmanuel SILVERMANN qui a acheté une propriété à Combe Jourda avec Monsieur CRESPIY. Monsieur CRESPIY a revendu ses parts de la propriété en 1930 à Monsieur Franz WERNEZ.

Monsieur BOUDET demande où se situe ce bien exactement ? Monsieur le Maire répond qu'il se situe à Combe Jourda et au Cardou. Il s'agit de toute la plaine qui va d'en face le Cardou dans le prolongement de l'église de Martignac et jusqu'ici, dans le même axe.

Monsieur BOUDET demande s'il s'agit de bâti ou de non bâti ? Monsieur le Maire explique qu'il y a les deux, 25 hectares avec une propriété agricole. A cette époque, Monsieur SILVERMANN a acheté cette propriété aux lieux dits nommés « Combe Jourda, la Combe Alary, Selves bas, Selves Haut, Trébuzac, Pièces longues... », pour une contenance de 25 ha, 26 a et 50 ca.

Monsieur LACOSTE demande s'il s'agit du même bien évoqué en commission des impôts par rapport à Madame CHAPEL ? Monsieur le Maire confirme.

Monsieur le Maire explique qu'il s'est renseigné pour savoir ce qu'il était possible de faire pour les biens sans maître.

Des recherches plus approfondies ont été faites sur les propriétaires. Il s'avère que Monsieur SILVERMANN était négociant, né à Jérusalem, le 1^{er} janvier 1883 et Monsieur Franz WERNEZ, également célibataire, est né à Constantinople au Caire. Ces deux hommes avaient environ 50 ans en 1940, ils ont disparu et aucune information n'a été retrouvée. Les recherches vont tout de même se poursuivre.

Monsieur NADAL et monsieur le Maire précise que les parents CHAPEL occupaient ce bien.

Monsieur BOUDET demande des explications afin de savoir si ces personnes occupées ce bien alors qu'il ne leur appartenait pas ? Apparemment oui.

Monsieur NADAL demande s'il y avait un bail ou si les personnes s'étaient installées sans rien demander ? Monsieur le Maire explique que d'après ses informations, des fermages ont été payés pendant quelques années et encore récemment.

En effet, les biens ont été occupés mais la propriété appartient encore à monsieur SILVERMANN et monsieur WERNER.

Monsieur le Maire explique qu'effectivement sans nouvelle des propriétaires, cette propriété est considérée comme un bien sans maître. Il donne la définition exacte d'un bien sans maître : « Selon l'article L 1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui :

- Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présentée ;
- Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de 3 ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées par un tiers.

« D'après le code civil, un bien sans maître depuis moins de 30 ans, c'est l'Etat qui devient automatiquement propriétaire car moins de 30 ans, il est possible que les héritiers se manifestent. Au-delà de 30 ans, il y a moins de risque que les héritiers se manifestent, c'est donc les communes qui sont automatiquement propriétaires. Si la commune refuse, les biens sont proposés à d'autres structures et au final reviennent à l'Etat. »

Monsieur le Maire explique que la commune se retrouve dans une situation compliquée, car toutes ces informations sont arrivées en début d'année.

Pour finir, il présente le courrier d'un notaire de la région toulousaine qui a été reçu en mairie début avril 2021, concernant un acte de notoriété acquisitive du 24 mars 2021 demandant un affichage en mairie durant 3 mois pour ce même bien.

Il donne la définition d'un acte de notoriété acquisitive ; Il s'agit d'une intervention de témoins pour signaler que certains biens appartiennent effectivement aux personnes qu'ils désignent.

Il donne lecture des témoignages, du bien décrit et des éléments de possession notés dans l'acte de notoriété acquisitive.

Il précise que nous n'avons pas d'information sur le paiement des impôts depuis 30 ans.

Monsieur NADAL demande à qui les fermages ont été payés ? Monsieur le Maire explique le paiement des fermages ont été consignés.

Monsieur BOUDET et Monsieur NADAL demande comment il est possible que les impôts n'ont pas été payés ? Monsieur le Maire explique qu'il va se renseigner et que la commune va faire le tour des biens sans maître.

Monsieur NADAL explique que les propriétaires sont partis au moment de la guerre et ne sont jamais revenus.

Monsieur le Maire demande à son conseil comment la commune se positionne par rapport à cette affaire.

Monsieur LACOSTE demande s'il n'est pas possible de se servir de cette procédure là pour faire un échange avec la maison « David ». Monsieur le Maire explique que cette proposition

a déjà été faite lors de la commission des impôts. Il rappelle la situation jusqu'à ce jour : la commune a adressé plusieurs lettres recommandées à Madame CHAPEL concernant un éboulement de son terrain sur le chemin. Il précise également que la commune a eu plusieurs problèmes avec les locataires de cette dame.

En effet, Madame CHAPEL est propriétaire d'un immeuble sur la commune. L'immeuble en question appartenait auparavant à la mairie et s'appelait « l'Immeuble David », situé au Roulié. Plusieurs lots lui ont été vendus en janvier 2004 (soit 2 parkings, 1 immeuble, 1 local commercial atelier, 1 cave, 1 parcelle de terrain, 12 chambres particulières et indépendantes) au prix de 18 000 €.

Pour conclure, Monsieur le Maire explique qu'il approuve la proposition de Monsieur LACOSTE, d'échanger l'immeuble « David » contre le bien sans maître. L'engagement de la procédure permettrait peut-être d'ouvrir les discussions pour une éventuelle négociation. Cela aurait paru plus normal que Madame CHAPEL mère fasse cette procédure notoriété acquisitive, puisqu'elle était occupante, alors aujourd'hui, Madame CHAPEL, fille, engage cette procédure alors qu'elle n'a jamais occupé ce bien.

Après échange, les membres du conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire a engagé une procédure d'attribution des biens sans maître.

3 Vote des taux d'imposition des taxes communales :

Monsieur LACOSTE demande si la prochaine fois, il serait possible d'avoir les documents avant la réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance ? Monsieur le Maire s'en excuse et en prendre note pour les prochaines fois.

Monsieur le Maire explique qu'il faut procéder au vote des taux de taxes même s'il n'y a pas d'augmentation. Il propose donc le maintien des taux comme suit :

- Taxe foncière bâti : 43.23 %
- Taxe foncière non bâti : 175.02. %

« Il faudra donner des explications aux administrés car il va y avoir des modifications sur les feuilles d'impôts car désormais les bases taxables du département sont transférées sur la commune, la ligne d'imposition du département ne va plus apparaître et sera rajoutée à celle de la commune. »

Après échange, Monsieur le Maire soumet les taux de taxes au vote : Unanimité.

Monsieur BOUDET dit qu'il est normal de voter le taux des taxes avant le vote du budget. Il explique qu'également il y a une nouvelle loi sur l'engagement de proximité qui oblige de présenter au conseil un état annuel des indemnités des élus avant chaque vote du budget. Si cette loi s'applique aux communes de moins de 3500 habitants, cet état sera fait.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que les indemnités des élus sont votées en conseil municipal et qu'elles n'ont pas augmenté depuis longtemps.

4 Vote du budget primitif 2021 de la commune :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame CORNIOT pour la présentation du budget primitif 2021 de la commune.

Elle présente la vue générale du budget, puis les éléments du budget en fonctionnement par chapitre.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de poser des questions à tout moment. Il donne des précisions sur certains articles.

Monsieur BOUDET demande des précisions sur la ligne « entretien et réparations des bâtiments publics » qui a doublé ? Monsieur le maire explique que plusieurs travaux ont été prévus pour les réparations suite aux inondations, notamment : la réparation du local associatif du lavoir pour 21 775 €.

Monsieur SANCHEZ demande à quoi correspond la ligne « remboursement de frais aux autres organismes » pour 66 000 € ? Monsieur le maire explique qu'il s'agit du paiement des repas de cantines au collège.

Monsieur le maire explique l'article 6228 « divers » : Avance des frais obsèques pour des personnes qui n'ont pas de moyen.

Madame CORNIOT poursuit avec le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », 014 « Atténuations de charges » et le 65 « Autres charges de gestion courantes ».

Monsieur BOUDET demande des explications sur les indemnités des élus, pourquoi la ligne indemnités des élus augmente, malgré la perte d'un adjoint ? Monsieur le maire explique que les indemnités de Monsieur BURDO ont été comptabilisées sur l'année 2021. Egalement en 2021, il y a 5 conseillers délégués contre 3 l'an passé.

Monsieur NADAL précise que le conseil municipal n'a pas voté d'autres conseillers délégués. Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas de conseiller délégué supplémentaire qui n'a pas été voté en conseil municipal.

Précisions sur le calcul des indemnités : 58 686 €

- 1 Maire + 1 premier adjoint : $641.75 \text{ €} \times 2 \times 12 \text{ mois} = 15\,402 \text{ €}$
- 4 Adjoints au maire : $513 \text{ €} \times 4 \times 12 \text{ mois} = 24\,624 \text{ €}$
- 5 Conseillers délégués : $311 \text{ €} \times 5 \times 12 \text{ mois} = 18\,660 \text{ €}$

Monsieur le Maire rappelle que pour modifier le taux et le nombre de conseillers, cela doit passer en conseil municipal. Etant donné qu'aucune modification n'est passée en conseil, rien ne changera.

Monsieur NADAL demande si le maire a l'intention de mettre un délégué de plus ? Monsieur le Maire répond par la négative.

En 2020, les 53 850 € étaient uniquement les montants prévisionnels des indemnités.

Madame PASTOR demande s'il y a une marge sur le montant des subventions aux associations pour les demandes qui sont arrivées en retard ? Monsieur le Maire explique qu'une marge a été prise en compte dans le cas où il y aurait des manifestations cet été et d'autres demandes de subventions.

Elle demande une augmentation de la subvention de la médiathèque car en période de crise c'est la seule structure qui fonctionne. Monsieur le Maire explique que si la responsable de la médiathèque le demande, il en fera la proposition en conseil. Il rappelle que la commune de Puy-l'Evêque a déjà un des plus gros budgets d'achat de livres par rapport à sa population.

Madame CORNIOT poursuit la présentation du budget en fonctionnement. Monsieur le maire donne le détail de certains articles.

La présentation du budget se poursuit pour les dépenses et les recettes d'investissement.

Monsieur BOUDET fait remarquer que pour équilibrer le budget, on augmente la dette de la commune d'environ 500 000 € par rapport à 2020.

Monsieur le Maire explique qu'en 2020, **la dette de la commune était de 1 321 000 € alors qu'elle était de 2 347 000 € en 2015.**

Monsieur SANCHEZ fait remarquer que l'augmentation au recours à l'emprunt est très importante. La commune a des projets importants alors que les subventions sont minimales, exemple le gymnase, là où d'autres communes ont eu 80 % de subventions, la commune de Puy-l'Evêque a un reste à charge de 40 %. Il serait souhaitable de travailler davantage sur les recherches de subventions. Monsieur le Maire confirme.

Monsieur SANCHEZ demande quel matériel est prévu sur l'opération « matériel roulant » ? Il s'agit de l'achat d'une balayeuse car l'actuelle a un problème de surchauffe dès que la température extérieure commence à augmenter.

Monsieur SANCHEZ explique que la commune d'à côté, a eu le même problème, qu'ils ont fait faire une réparation et qu'ils n'ont plus eu de problème. Il conviendrait de se rapprocher d'eux pour avoir des informations.

Ce qui pose question, c'est que l'année dernière sur la même opération, il y avait déjà 70 000 € pour l'achat d'une balayeuse et qu'en cours d'année, une décision modificative a été prise pour acheter autre chose. Il ne faudrait pas que cette année aussi, cette somme serve à autre chose qu'à la balayeuse compte tenu du montant.

Monsieur le Maire explique que la balayeuse actuelle sera gardée jusqu'à ce qu'elle tombe en panne définitivement, sauf si les réparations sont trop conséquentes.

Monsieur SANCHEZ demande si la commune s'est renseignée sur de la sous-traitance ?
Monsieur DA COSTA s'interroge sur la disponibilité du matériel dans ces cas-là.

Monsieur NADAL explique qu'il ne faut pas lésiner sur les moyens pour l'achat de ce type de matériel, pour ne pas être régulièrement en panne.

Monsieur le Maire explique que durant des années le département du Lot et Garonne a sous-traité l'entretien des bords de route à une entreprise privée, il n'a pas de retour mais la commune va se renseigner. Il explique également, que la commune a du personnel technique qui faut utiliser.

Monsieur NADAL annonce qu'une grosse machine était intervenue sur la commune il y a quelques temps, sait-on d'où elle provenait ? Monsieur DA COSTA explique qu'elle appartenait au Département et qu'elle avait tourné sur une partie de la commune.

Monsieur le Maire donne quelques explications sur les opérations du stade, de l'école et l'éclairage public.

Les explications se poursuivent sur les acquisitions immobilières, avec une enveloppe pour prévoir des achats selon les décisions du conseil. Un projet serait possible au niveau de la petite salle à côté de la chapelle Saint Michel ainsi qu'une partie du bâtiment Lévens.

Monsieur NADAL demande si les achats immobiliers seront réellement faits ? Monsieur le Maire explique qu'il prévoit les fonds dans le cas où une opportunité se présenterait et après accord du conseil municipal.

Monsieur NADAL répond qu'il faut acheter seulement si un projet est fait pour espérer obtenir des aides également sur l'acquisition du bâtiment.

Monsieur SANCHEZ enchaîne en expliquant qu'il comprend les opportunités d'achat mais qu'effectivement les achats devraient se faire dans un projet global afin d'obtenir un maximum d'aide. La commune pourrait attendre le droit de préemption pour bloquer un éventuel achat. **Monsieur le Maire rappelle que dans ces cas-là, la commune préempte au prix indiqué, qui n'est pas forcément un prix négocié.**

Monsieur SANCHEZ s'inquiète que les projets soient surdimensionnés par rapport à la commune et n'ont pas suffisamment de subvention.

Monsieur NADAL confirme qu'avec le même montant pour le gymnase, la commune d'à côté a pu faire 2 salles de sport.

Concernant la nouvelle gendarmerie, Monsieur le Maire explique que les gendarmes en charge des projets immobiliers sont venus visiter le site maintenant qu'il est nettoyé.

Monsieur BOUDET demande quels sont les nouveaux projets en matière de voirie communale ? Monsieur DA COSTA explique qu'il n'y a pas de projet encore précis, mais qu'un budget est toujours prévu. Il y a cependant, énormément de restes à réaliser sur des travaux effectués par la communauté des communes.

Monsieur NADAL fait remarquer qu'il faut signaler à la communauté de communes que c'est une énorme erreur de passer sur les voiries que tous les 2 ans, car les routes se détériorent vite et que les coûts sont alors beaucoup plus importants. Monsieur DA COSTA explique qu'il a déjà signalé ce problème à plusieurs reprises.

Les discussions se poursuivent avec l'aire de jeux et Monsieur NADAL fait remarquer que c'est la 3^{ème} année que 12 000 € sont inscrits au budget pour cette opération. Il explique que sur 3 ans, la commune aurait pu obtenir un financement pour alléger les dépenses.

Monsieur le Maire continue ses explications sur les raccordements électriques, l'aménagement des gîtes et sur l'embellissement de la ville.

Il annonce que l'opération « Grands Sites d'Occitanie » ce sont les travaux des rues du Fort et du Coustalou. Les travaux vont commencer début mai, mais lors du montage du dossier par la communauté des communes, Aquareso a été oublié alors qu'ils ont besoin de faire d'importants travaux dans la rue du Fort, ce qui risque de compliquer et retarder le début des travaux. Pour information, la société Marcouly a sous-traité une partie des travaux à la société Carparo, notamment pour la rue du Fort.

Il explique qu'une réunion sera faite rapidement pour les travaux d'accès à la gendarmerie, maintenant que la bute a été enlevée. Une importante décharge a été découverte lors des travaux de terrassement.

Il poursuit avec les feux intelligents, toujours en attente de leurs installations. Concernant l'opération « poteau d'incendie » il s'agit du remplacement du poteau de la rue du collège.

Il précise que l'opération « aménagement de la Place de la Truffière » a été renommée pour « Aménagement du point de vue sur les jardins suspendus ». Le choix du sol a été quasiment arrêté sur les conseils des architectes. Ça sera probablement un style de béton lavé avec des gros cailloux.

Monsieur le Maire explique qu'il a prévu un montant pour des travaux de rénovation énergétique, si les subventions sont au rendez-vous. Monsieur SANCHEZ demande quels types de travaux sont envisagés ? Monsieur le Maire explique que la commune est en train de voir pour des travaux de rénovation énergétique sur tous les bâtiments municipaux (isolation et menuiseries).

Il précise que les travaux incluront la médiathèque car un projet est en cours pour l'agrandir à l'étage.

Après les différents échanges, Monsieur le Maire met le budget 2021 de la commune au vote : il est voté avec 13 voix « pour », 6 voix « contre » (Mr NADAL, LACOSTE, SANCHEZ, BOUDET, Mmes LUCAS et FAILLE) et 0 « abstention ».

Monsieur NADAL déclare qu'il regrette que la commune ne fasse pas travailler les jeunes qui ont été élus car ils souhaitent s'investir de la commune.

A 23h05, Madame Marine THOURON quitte le conseil et donne pouvoir à Monsieur Thibault TEIXEIRA pour la fin de la séance.

Monsieur Philippe TOCAVEN quitte également le conseil et donne pouvoir à Monsieur Lionel CANDELIER pour la fin de la séance.

5 Vote du budget primitif 2021 des énergies renouvelables :

Monsieur le Maire donne quelques explications sur les budgets des énergies renouvelables. Il précise que les panneaux sont nettoyés tous les ans après la saison des pollens.

Le budget 2021 des énergies renouvelables est soumis au vote : il est voté à l'unanimité.

6 Vote du budget primitif 2021 des activités commerciales de la Cale :

Monsieur BOUDET demande si le comptage des énergies est donné aux locataires du rez de chaussée et de l'étage ? Monsieur le Maire explique qu'elles sont remboursées à la commune.

Il explique également que la commune va recevoir environ 5 000 € supplémentaires car il y avait une dette de loyer et que celle-ci sera ponctionnée sur le prix de vente.

Le budget 2021 des activités commerciales de la Cale est soumis au vote : il est voté à l'unanimité.

7 Vote du budget primitif 2021 de la caisse des écoles :

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur le budget de la caisse des écoles.

En l'absence de question, le budget 2021 de la Caisse des écoles est soumis au vote : il est voté à l'unanimité.

8 Vote du budget primitif 2021 des logements sociaux de la Cale :

Monsieur le Maire informe que des procédures ont été lancées pour la récupération des loyers.

Monsieur BOUDET demande s'il y a beaucoup d'indus ? Le Maire confirme.

Monsieur BOUDET pose la question du fonctionnement de l'aide au logement, à qui est versée l'allocation logement des locataires ? Mme CORNIOT explique que les aides de la CAF sont directement versées à la trésorerie et que les locataires ne payent que la différence.

En l'absence de question supplémentaire, le budget 2021 des logements sociaux de la Cale est soumis au vote : il est voté à l'unanimité.

9 Vote du budget primitif 2021 du camping « les Vignes » :

Monsieur le Maire demande à Madame CORNIOT de parler du budget du Camping « les Vignes ». En effet, après plusieurs échanges entre la commune et la trésorerie, le budget du Camping pourrait être supprimé et serait intégré dans celui de la commune.

Madame CORNIOT explique qu'elle va relancer les services préfectoraux afin qu'ils se positionnent sur la suppression de ce budget.

Monsieur NADAL demande à Madame CORNIOT, comment le budget sera supprimé ? Madame CORNIOT répond que les charges et les recettes de ce dernier seront réintégrées dans celui de la commune.

Monsieur NADAL s'interroge sur le but de « noyer » le budget du camping dans celui de la commune. Monsieur le Maire explique qu'en supprimant ce budget, la commune ne sera plus taxée au niveau de l'impôt sur les sociétés.

Monsieur le Maire rappelle que le camping est sous bail emphytéotique et par conséquent la commune n'a plus d'activité commerciale sur ce dernier et que la propriété a été abandonnée pendant 50 ans.

Il s'agit maintenant d'une redevance, pas d'une activité commerciale.

En l'absence de question supplémentaire, le budget 2021 du camping « Les Vignes » est soumis au vote : il est voté à l'unanimité.

A 23h15, Monsieur le Maire remercie et libère Madame CORNIOT.

10 Adhésion d'une nouvelle commune au SIFA (service de fourrière animale) de Cahors :

Monsieur le Maire explique brièvement les missions du SIFA et rappelle son coût annuel de 6 000 €.

Il annonce qu'à chaque nouvelle demande d'adhésion, les communes déjà membres doivent donner leurs avis par délibération.

Pour cette fois, c'est la commune de l'Hospitalet qui souhaite adhérer au SIFA.

Monsieur le Maire met cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

11 Adhésion et participation à l'ADEFPAT pour la maison des vins :

La commune va signer une convention tripartite avec la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et l'association de développement des pays aveyronnais et tarnais pour une mission d'accompagnement pour la création d'une maison des vins.

La participation communale pour cet accompagnement est de 10 % soit environ 1 000 à 1 200 €. Un chargé de mission va aider la commune et la communauté de communes pour le projet de la maison des vins.

Monsieur le Maire met cette proposition au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20 minutes.